

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MARS 2008

L'an deux mille huit, le vingt-un mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'USTARITZ, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du **16 Mars 2008**, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8, L.2122-9 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Etaient présents MM. les Conseillers : Dominique Lesbats, Catherine Etchart, Catherine Choubert, Jean-Paul Vinet, Marie Anita Dospital, Michel Lordon, Solange Verichon, Philippe Urrutia, Céline Etcheverry, Jean-François Dupérou, Christine Roberieux, Pascal Lochereau, Marie-José Lefebvre, Romain Etchart, Bernadette Gobbi, Thibaut Etcheverry, Dominique Murua, Jean-Philippe Urrutia, Jean-Baptiste Amestoy, Noëlle Daguerre, Gérard Minvielle, Solange Perrin, Bruno Carrere, Bernard Auroy, Annie Lafourcade, Bernard Iratchet, Brigitte Sinan.

Absents : Michel Dupérou, Maryse Mongenet.

** Monsieur Michel Dupérou donne procuration à Monsieur Jean-François Dupérou.*

** Madame Maryse Mongenet donne procuration à Monsieur Dominique Lesbats.*

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

La séance a été ouverte à **18 H** sous la présidence de **Monsieur Bernard AUROY, Maire**, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection du **16 mars 2008**, à savoir :

- liste AIMER USTARITZ	1.149 voix,
- liste UNION DES LISTES	
HERRIA BIZI DADIN-UNIS A GAUCHE	1.081 voix,
- liste USTARITZ ENSEMBLE	986 voix.

et a déclaré installer **Dominique Lesbats, Catherine Etchart, Michel Dupérou, Catherine Choubert, Jean-Paul Vinet, Marie Anita Dospital, Michel Lordon, Solange Verichon, Philippe Urrutia, Céline Etcheverry, Jean-François Dupérou, Christine Robérieux, Pascal Lochereau, Marie-José Lefebvre, Romain Etchart, Bernadette Gobbi, Thibaut Etcheverry, Dominique Murua, Jean-Philippe Urrutia, Maryse Mongenet, Jean-Baptiste Amestoy, Noëlle Daguerre, Gérard Minvielle, Solange Perrin, Bruno Carrere, Bernard Auroy, Annie Lafourcade, Bernard Iratchet, Brigitte Sinan,**

dans leurs fonctions de **Conseillers Municipaux.**

** Monsieur Auroy donne lecture d'un texte :*

Les élections passées, il faut se remettre au travail.

Mais c'est avec une émotion certaine que je préside pour la dernière fois cette assemblée municipale après 19 ans, comme l'ont souligné certaines listes.

Je voudrais d'abord remercier chaleureusement mes collègues qui m'ont accompagné tout au long de ces années, sans oublier ceux qui nous ont quitté : Jeannot Sarratia, Dominique Sallaberry et Pierre Hoursourigaray.

Nous avons œuvré pour Ustaritz de toutes nos forces – tâche passionnante mais de plus en plus difficile – à travers de nombreuses réalisations.

Aujourd'hui, je souhaite retenir trois points forts :

- la défense de la langue basque avec l'installation de l'Institut Culturel Basque, du Centre Pédagogique Ikas et de la construction de l'Ikastola avec nos communes voisines.
- la formation avec la reconversion de Landagoien, l'extention d'Etcharry, l'IFCAM et peut-être l'ASFO si le dossier continue.
- la sauvegarde de notre patrimoine avec la restauration de l'Eglise Saint-Vincent, le Centre de Sauvegarde des Oiseaux Hegalaldia et la passerelle sur le Nive.

En ce moment où je vais quitter ce poste de Maire, je voudrais remercier notre directeur général des services, Jean Ezcurra, pour son travail fait avec efficacité et intelligence. Grâce à sa connaissance du monde de l'administration, nous avons pu mener à bien des dossiers complexes. Merci aussi à tous les agents qui ont contribué à mettre en œuvre les décisions du Conseil Municipal.

Maintenant une page se tourne, une autre équipe conduite par le Dr Lesbats arrive : je tiens à les féliciter.

Restant Conseiller Général du canton, je reste à vos côtés pour défendre les projets que vous souhaitez voir aboutir.

A cette nouvelle équipe, je souhaite bon vent, afin qu'Ustaritz soit toujours plus solidaire dans sa diversité.

Monsieur Jean-Baptiste Amestoy, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire **Monsieur Romain Etchart**.

2. ELECTION DU MAIRE.

Monsieur Jean-Baptiste Amestoy, doyen d'âge des membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend la présidence de l'assemblée et fait procéder à l'élection du Maire.

Le Président fait appel aux candidatures.

Candidatures :

- Monsieur Dominique Lesbats se porte candidat à l'élection du maire.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de :	bulletins trouvés dans l'urne	28
<u>A déduire :</u>	bulletin(s) blanc(s)	4
	bulletin(s) nul (s)	4
	Reste pour le nombre des suffrages exprimés	20
	Majorité absolue	11.

Monsieur Dominique LESBATS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

*** Monsieur Lesbats donne lecture d'un texte :**

Monsieur le Conseiller Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Je tiens à remercier les électeurs qui ont mis notre équipe en place.

69 % des Uztariztar ont voté pour un programme quasi semblable : je serai de toutes façons le Maire de tous les Uztariztar en tenant compte des propositions constructives de l'opposition.

Je tiens à remercier aussi toute l'équipe qui m'a entouré et qui a permis de construire un programme, chacun amenant sa pierre à l'édifice ; il faut aussi remercier l'énorme travail d'un jeune homme de 20 ans, Alexandre Bats, qui a mis en place de manière artisanale un vrai outil professionnel de communication, notre site Internet.

Enfin, au-delà des différends, déjà oubliés pour ma part, des dernières semaines de campagnes, je tiens à remercier Monsieur Bernard Auroy qui m'a permis au cours du mandat écoulé de connaître les rouages du fonctionnement d'une municipalité.

Nous allons travailler dès aujourd'hui en complémentarité, Monsieur Auroy étant Conseiller Général du Canton, dans l'intérêt d'Ustaritz et de ses habitants.

Bon mandat à tous – Agintaldi on deneri.

*** Monsieur Amestoy donne lecture d'un texte :**

Les urnes ont parlé, « Aimer Ustaritz » se retrouve en tête avec une majorité relative à 35,73 % des voix, l'Union des listes Herria Bizi Dadin - Unis à gauche, quant à elle, se retrouve seconde, représentant 33, 61 % des voix.

Les règles d'un système semi-proportionnel particulièrement injuste font qu'« Aimer Ustaritz » bénéficie de 20 sièges au Conseil et qu'avec 68 voix de moins, l'Union des listes Herria Bizi Dadin - Unis à gauche n'en a que 5.

Au bout du compte des élections qui départagent la Commune en trois groupes sensiblement égaux. Aucune aigreur de notre part dans le rappel de ces chiffres. Notre seule intention : mettre en lumière la nécessité de la prise en compte de l'ensemble de la population par une majorité qui en fait ne représente que 3 électeurs sur 10.

Nous ne pouvons non plus nous taire devant les accusations graves et mensongères qui ont été répandues au cours de cette campagne dans vos différents tracts. Elles appellent de notre part une rectification publique.

Vous m'avez, M Auroy, désigné publiquement comme membre de Batasuna. Je ne suis pas membre de Batasuna, par ailleurs groupe ou parti totalement légal en France. Or vous ne pouvez ignorer ce qu'une telle accusation peut contenir comme risque. En ce moment même, le juge Garzon est en train de faire arrêter et interroger des membres de ce groupe, citoyens français, de ce côté-ci de la frontière, au risque de les voir remis à la police espagnole et soumis à la torture. Car oui, l'Espagne torture. Cette accusation mensongère rendue publique par l'intermédiaire de la radio France Bleu, mériterait de votre part un démenti public par les mêmes canaux.

Les deux listes « Aimer Ustaritz » et « Ustaritz ensemble » avez affirmé dans vos tracts, à la radio ou dans vos réunions publiques que Herria Bizi Dadin, composante de l'Union des listes et plus particulièrement deux de ses membres, Mme Daguerre Noëlle et moi-même, n'avons jamais condamné la violence. Double mensonge, Mme Daguerre n'a jamais été confrontée à une motion de condamnation de la violence pendant son mandat, de juin 2003 à ce jour. Personnellement lors du conseil municipal du 18 janvier 1996, j'ai été amené à déposer une motion de condamnation au nom de Herria Bizi Dadin après le 1er attentat d'Iparretarak à Lapurdi.

Quant aux gribouillages de panneaux, Herria Bizi Dadin les a condamnés le 7 octobre 2004. Cela est vérifiable dans les compte-rendus archivés à la mairie.

Nous avons aussi refusé de participer à des motions. Ce qui ne veut pas dire que Herria Bizi Dadin est pour la violence. Nous sommes contre ces motions parce qu'elles sont devenues des armes de récupération politique, détournées de ce qui aurait dû rester leur unique objectif : la paix en Euskal Herri.

Nous sommes pour la paix, la vraie, la paix par le dialogue entre tous les partis impliqués. Pendant tout le processus de paix, nous avons oeuvré pendant des semaines et des mois pour pousser à la roue de la construction de la paix. Signataires des motions de condamnation, qu'avez-vous fait pendant ce temps ? Où étiez-vous ? Vous êtes restés étrangement silencieux, absents.

Enfin un dernier commentaire sur une phrase issue d'un tract d' «Aimer Ustaritz» qui humainement nous a heurtés par sa dérision à propos de l'éloignement des prisonniers politiques basques, heurtés par la dérision des souffrances humaines que cet éloignement illégal engendre, souffrances que vous ignorez ou si vous les connaissez, dont vous n'avez pas pris la mesure. Quand on se déclare, comme vous l'avez fait, à l'écoute de l'humain, on ne tourne pas en dérision les souffrances des familles des victimes, de n'importe quel bord qu'elles soient.

Pouvons-nous croire que tout ceci n'a été que le résultat de dérapages dus à l'âpreté de cette campagne ? Nous en doutons au vu des déclarations post-électorales faites à la presse et du contenu du site « Aimer Ustaritz » où vous continuez à répandre mensonges et informations tronquées. Vous êtes allés très loin, trop loin.

Pour notre part, nous n'avons pas voulu rentrer dans ce genre de communication et souhaitons qu'Ustaritz connaisse un développement harmonieux, dans la paix.

Huna bozkak bururatuak. « Aimer Ustaritz » zerrenda ateratu da aitzinean 68 boz gehiagorekin, %35 pasatuxe. Herria Bizi Dadin eta Unis à Gauche bi zerrenden elgarretaratzeak %33 pasatuxe lortu ditu. Lehenarentzat 20 alki kontseiluan, bigarrenarentzat 5 baizik. Hola da legea. Orogen buru, herria hiru zati berdintsuetan zatitua. Horiek oro, orroit arazteko irabazleari, 10 bozkazaleetarik 3en sustengua duela baizik eta herriaren osotasuna beharko duela kondutan hartu bere kudeaketa moldean. Ezin dugu erran kanpaina hau bain garbia kausitu dugula. Gezur eta kalomnia andana bat jasan ditugu eta hedatuak izan dira herrian. Ezin ditugu ixilik utzi. Hiru nabi gintuzke salatu publikoki gaur hemen.

Batasunekoa naizela diozu Auroy Jauna. Ez da egia, ez naiz hala. Jakin behar duzu holako salaketak irriskuak badituela eta gaur egun Garzon epailea ari dela deitzen iparralde huntako Batasuneko kide batzu.

Bortizkeria ez dugula sekulan kondenatu zabaldu duzue bi zerrendek, ez Herria Bizi Dadinek, ez Noelle Daguerrek, ez eta niaurek. Gezurra. Noelle Daguerrek ez du sekulan holako mozionerik aurkitu bere hautetsi egon epean. Nihaurek, Herria Bizi Dadinen izenean, 1996 ean holako mozio bat aintzinatu dut kontseiluan IKak Lapurdiren kontra egin zuen lehen erasoaren ondotik. Geroztik bazterrerat utzi ditugu mozio antzu horiek gure ustez, ez dira bakearen bidea azkartzeko eginak. Gu bakearen aide gira, egiazko bakea, mahain baten inguruan solasen bidez eraikitzen ahal den bakearen alde. Azken bake prozesuan hortez eta haginez ari izan gira bake prozesu hori gauza dadin. Nun zinezten memento hortan ? Zer egin duzue ? Ixilik egon zirezte, nihun ez zirezte ere agertu indar egiteko. Zer balio du ordian mozio baten bozkatzek ?

Hirugarren eta azken oharra, «Aimer Ustaritz» zerrendak zabaldu duen azken paperaz, Euskal presoan urrutzeaz trufa, familien, jendeen sofrikarioen trufa. Gizon eta emazte gisa ez dugu gisa hortako trufarik onar.

Ez dakit erran eta zabaldu dituzuen gezurren neurri ilunaz oharatu zirezten. Badut duda bat ikusiz gezur egimolde horrek segitzen duela oraino bai prentsari igortzen dituzuen agerietan bai, «Aimer Ustaritz» zerrendaren interneta sarean. Urrun joan zirezte. Sobera urrun.

Batek eta bestiak irabazi edo galdu dituzue hauteskunde hauek gezurraren bidez, beldurra zabalduz herrian. Gure aldetik ez dugu nahi izan sartu azpi joko horietan. Gure hautua, herri hunek, gure herri hunek eskain dezan bakotxari, euskaldun edo ez, uros eta baketsuki bizitzeko ahala.

3. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Aux termes des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Il est donc proposé à l'assemblée de créer 7 postes d'adjoints pour la durée de ce mandat.

Les propositions du nombre de postes d'adjoints à créer sont mises au vote à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au nombre des adjoints dont peut se doter une assemblée municipale,

- **DECIDE** de la création de 7 postes d'adjoints au Maire.

<u>VOTE</u> :	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	8 (Amestoy, Daguerre, Minvielle, Perrin, Auroy, Lafourcade, Iratchet, Sinan).

4. ELECTION DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est procédé, dans les mêmes formes que l'élection du Maire et sous la présidence de **Monsieur Dominique Lesbats**, élu Maire, à l'élection des Adjoints.

Il est rappelé que dans les communes de 3.500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire fait appel aux candidatures.

Candidatures :

- La liste Aimer Ustaritz conduite par Dominique Lesbats présente une liste d'adjoints.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de :	bulletins trouvés dans l'urne	29
<u>A déduire</u> :	bulletin(s) blanc(s)	9
	bulletin(s) nul (s)	0
	Reste pour le nombre des suffrages exprimés	20
	Majorité absolue	11.

La liste des Adjointes conduite Dominique Lesbats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été immédiatement installée ; les élus ci-après ont été proclamés adjoints :

Michel Dupérou, Catherine Etchart, Catherine Choubert, Jean-Paul Vinet, Michel Lordon, Jean-François Dupérou et Céline Etcheverry.

5. PROJET DE LIGNE FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE BORDEAUX-ESPAGNE – COMMUNE D'USTARITZ – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

**** Monsieur Amestoy : nous aurions souhaité avoir le texte en notre possession en avance Lesbats.***

**** Monsieur Lesbats : la question sera donc examinée lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 07 avril 2008 pour le Compte Administratif suivi d'une autre le 15 Avril pour le Budget.***
